

[VOUS ÊTES ICI : ACCUEIL > RECHERCHE > PUBLICATIONS > OUVRAGES](#)

" Le groupement et le droit : corporatisme, néo-corporatisme" ouvrage dirigé par Maryvonne Hecquard-Théron

LE 1 JANVIER 1996

Ouvrage disponible et directement en vente au **Service des Presses de l'Université Toulouse 1 Capitole**  
Site de la Manufacture bureau MA003, 21 Allée de Brienne, 31000 TOULOUSE

La philosophie de notre système juridique, individualiste et libéral rejette tout ordre juridique intermédiaire. Le corporatisme est, en tant que tel, gommé, "voilé" ou édulcoré.

Dépourvu de références idéologiques, le néo-corporatisme serait l'un des modèles permettant d'organiser une nouvelle forme de médiation entre d'une part les intérêts de la société civile, saisie non plus dans une logique territoriale mais sectorielle (plus vaste que professionnelle), d'autre part le pouvoir décisionnel de l'État.

L'idée dominante, face à la crise voire à la faillite de la représentation démocratique est celle du "consensus" favorisant la promotion de l'intérêt et de l'ordre collectif, intercalé entre l'intérêt particulier et l'intérêt général.

Une double question est alors posée : celle tout d'abord des relations entre la production normative et le groupement corporatif ou néo-corporatif, si tant est que l'on puisse s'accorder sur la signification de ces deux réalités ; celle ensuite des relations entre les libertés et le groupe.

Facteur d'épanouissement des libertés, le groupe ne devient-il pas parfois, obstacle à leur exercice ? Telles sont les questions traitées dans cet ouvrage par une équipe d'universitaires toulousains.

[Table des matières](#)

Prix de vente : **16,77 €**